

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND CLERMONT

CONSULTATION CITOYENNE

Document d'urbanisme et de planification spatiale, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) définit le développement et l'aménagement du Grand Clermont pour les 15 ans à venir.

Le projet de SCOT du Grand Clermont avait été arrêté à l'unanimité par délibération du Comité syndical en date du 31 mars 2010.

Les collectivités et organismes associés ou consultés (services de l'Etat, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme, Parcs Naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, chambres consulaires, SMTC, intercommunalités, communes, pays, etc.) ont rendu, entre mai et août 2010, leur avis sur ce projet de SCOT arrêté.

Etant donné la nature de certaines remarques et suggestions, notamment sur les préoccupations d'utilisation économe de l'espace, l'Assemblée délibérante du Grand Clermont a acté dans sa séance en date du 29 septembre 2010 de considérer cette consultation comme un enrichissement du projet de SCOT et ainsi de rouvrir un espace de dialogue.

Aujourd'hui, la population est invitée à donner son avis sur le nouveau projet de SCOT entre le lundi 15 novembre et le vendredi 24 décembre 2010 inclus.

Comment participer à la consultation et s'exprimer ?

Les observations du public pourront être consignées sur des registres prévus à cet effet dans les lieux mentionnés dans le tableau ci-dessous ou les adresser par écrit à l'attention du Président du Grand Clermont, au siège du Syndicat mixte du Grand Clermont (29 rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND).

Lieux de consultation	Adresses	Jours et heures d'ouverture
Communauté d'agglomération Clermont Communauté	64-66 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Communauté de Communes Volvic/Sources et Volcans	27 route de Marsat à Volvic	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Communauté de communes Riom Communauté	5 mail Jost Pasquier à Riom	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Communauté de Communes Limagne d'Ennezat	8 rue du Moulin à Ennezat	du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30
Communauté de Communes Vallée du Jauron	1 rue Pasteur à Vertaizon	- lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 - les mardi, mercredi, jeudi et

		vendredi de 9h à 12h
Communauté de Communes Mur ès Allier	3 rue Porte du Vent à Dallet	- les lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12h et de 14h à 17h - les mercredi et vendredi de 9 h à 12h
Allier Comté Communauté	16 boulevard de Beussat à Vic le Comte	-les lundi, mardi et jeudi de 8h 30 à12 h et de 13 h 30 à17h30 -le mercredi de 8h à 12h -le vendredi de 8h30 à12h et de 13h30 à16h
Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier	ZA le Pra de Serre à Veyre-Monton	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Communauté de Communes Les Cheires	1 rue du Parc à Saint Amand Tallende	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Communauté de Communes Billom St Dier	rue des Boucheries à Billom	les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Mairie d'Authezat	Le Bourg	le lundi de 17h à 19h, le mardi de 14h à 16h, le mercredi de 16h30 à 18h30, les jeudi et vendredi de 10h à 12h
Mairie de Malintrat	Rue de l'Hôtel de ville	le lundi de 9h à 13h, le mardi de 13h à 19h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 13h à 16h et le vendredi de 10h à 15h30
Mairie des Martres d'Artières	Place de l'Eglise	le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17hh, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Le Grand Clermont	29, rue Montlosier à Clermont-Ferrand	du lundi au vendredi de 9h à 16h

Les avis recueillis seront analysés et exploités, et feront l'objet d'un bilan formalisé, qui sera présenté au Comité Syndical du syndicat mixte du Grand Clermont et tenu à la disposition du public dans les lieux visés ci-dessus.

Pour en savoir + : www.legrandclermont.com

Pour toute information relative à l'organisation de la consultation citoyenne : s'adresser à Mme Vanessa LUCIANI, Directrice du Syndicat Mixte du Grand Clermont, ou M. Jérôme PROUHEZE, Chargé de Développement du Syndicat Mixte du Grand Clermont, au 04 73 25 01 16.

Annexe

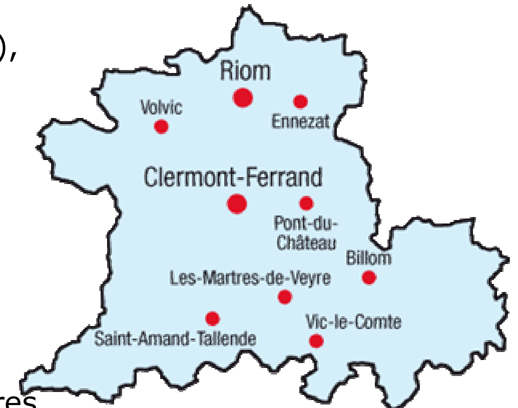
1. Le contexte de l'élaboration du SCOT

En 2000, les communautés de communes de Clermont et de Riom ont décidé d'unir leurs forces autour d'un projet de développement durable et harmonieux. Le Syndicat Mixte du Grand Clermont, anciennement dénommé SEPAC, a été chargé en 2002 de porter le projet du Pays du Grand Clermont, puis en 2005, de réviser le schéma directeur de 1995 qui a pris la forme d'une démarche d'élaboration de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le périmètre du SCOT du Grand Clermont comprend 108 communes réparties en 10 intercommunalités (1 Communauté d'Agglomération et 9 Communautés de Communes) et 3 communes isolées. Il concerne environ 404 000 habitants soit près des 2/3 de la population du Puy-de-Dôme.

<u>Les Intercommunalités et Communes membres du Syndicat Mixte du Grand Clermont</u>

- Clermont Communauté (Communauté d'Agglomération),
- Riom Communauté,
- Communauté de Communes Volvic-Sources et Volcans,
- Communauté de Communes Limagne d'Ennezat,
- Communauté de Communes des Cheires,
- Communauté de Communes Vallée du Jauron,
- Communauté de Communes Mur ès Allier,
- Communauté de Communes Billom St Dier,
- Gergovie Val D'Allier Communauté,
- Allier Comté Communauté,
- Communes d'Authezat, Malintrat et des Martres d'Artières.



2. Une démarche de longue haleine

La démarche du SCOT a commencé en 2006, année durant laquelle les élus du Grand Clermont se sont attachés à analyser les succès et les erreurs du passé et à se familiariser avec la démarche SCOT. L'objectif recherché de maîtrise de l'étalement urbain n'a été que partiellement atteint. Le développement urbain, dans certaines zones, s'est révélé disproportionné, sous forme de tâche d'huile ou de mitage.

Un SCOT comprend formellement trois documents :

- un rapport de présentation qui expose le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les incidences du projet sur l'environnement et la justification des choix retenus ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet politique à 15 ans
- un Document d'Orientations Générales (DOG) qui définit les préconisations règlementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire. C'est ce document qui est opposable aux autres documents règlementaires, comme par exemple les PLU.

L'élaboration du diagnostic s'est déroulée en 2007. Il est le fruit d'une large concertation de plus de 400 élus, techniciens ou membres associatifs. Il a permis de définir de façon collégiale les enjeux stratégiques et les défis du Grand Clermont.

De ce diagnostic, il ressort que l'avenir du Grand Clermont dépend de sa capacité à relever le défi de son attractivité et du renouvellement de sa population. Les atouts du territoire sont nombreux : une métropole régionale qui assume son rôle de locomotive et un territoire reconnu pour sa qualité de vie ; mais le Grand Clermont souffre d'un déficit d'image et affiche des signes de fragilité à savoir une démographie préoccupante et des secteurs économiques et sociaux ralentis.

L'ambition du Grand Clermont est donc d'accroître sa population d'au moins 50 000 nouveaux habitants à l'horizon 2025, dans une organisation en archipel qui repose sur l'articulation d'un cœur métropolitain, de pôles de vie et de territoires périurbains. Le SCOT décline donc dans son projet les modalités d'accueil de ces nouveaux habitants en termes de politiques d'habitat, de déplacement, d'équipements, de services, d'économie, d'environnement… dans le respect des équilibres du développement durable.

2008 et 2009 ont été consacrées à l'élaboration du PADD, du DOG et à l'évaluation environnementale.

La crise économique a conforté les élus du Grand Clermont dans leur ambition première de faire du Grand Clermont une métropole rayonnante connectée au réseau européen, mais qui soit aussi une locomotive pour l'Auvergne. Elle a été également l'occasion de confirmer leurs choix de miser sur un développement respectueux des valeurs qui fondent l'identité du Grand Clermont. Ce développement s'appuie sur le maintien de la cohésion sociale et l'amélioration de la solidarité territoriale, à travers une organisation en archipel couplée d'un réseau de transports collectifs performant et d'un équilibre urbain/rural. Il place l'homme au cœur de son projet.

Le PADD comporte ainsi les quatre axes suivants :

- Un Grand Clermont plus juste
- Un Grand Clermont plus économe
- Un Grand Clermont plus innovant
- Un Grand Clermont plus ouvert sur les autres

… qui sont traduits dans le DOG dans deux grandes parties:

- Le Grand Clermont, métropole intense
- Le Grand Clermont, métropole d'excellence

3. Une élaboration dans la concertation

C'est par une démarche participative que le Syndicat Mixte a choisi d'élaborer ce document de planification ou projet de territoire, afin qu'il serve d'outil de dialogue entre les différents acteurs locaux (habitants, élus, personnes publiques associées) et qu'il soit à la fois un temps d'écoute et de pédagogie. Autant d'initiatives qui ont permis d'accroître la pertinence des choix effectués.

Les élus du Grand Clermont ont notamment souhaité impliquer les habitants dans l'élaboration du SCOT à travers des rencontres spécifiques à des moments clés de l'élaboration du SCOT.

Tout d'abord, le syndicat mixte du Grand Clermont était présent à la Foire internationale Clermont Cournon du 6 au 15 septembre 2007 qui attire chaque année plus de 200 000 personnes. Il a pu susciter la curiosité des visiteurs, grâce à un stand, une série d'animation et la présence de techniciens et d'élus chargés d'engager le dialogue sur le SCOT aux moyens de livrets et de panneaux d'informations, d'un accès wifi au site Internet du Grand Clermont, de projection de diaporama sur le diagnostic et le PADD et de recueillir les observations sur des registres de concertation.

Par la suite, les Grand Clermontois ont été invités à prendre la parole, après une présentation des enjeux et des orientations du SCOT à l'occasion de deux séries de réunions publiques organisées les :

- 15 janvier à Chappes et 22 janvier 2009 à Veyre-Monton qui ont rassemblé environ 500 personnes
- 11 septembre à Pont-du-Château, 1er octobre à Clermont-Ferrand et 2 octobre 2009 à Romagnat qui ont rassemblé environ 200 personnes.

Un site Internet www.legrandclermont.com a été ouvert en septembre 2008, pendant la foire de Clermont Cournon. Une rubrique présente de manière générale la démarche d'élaboration du SCOT (définition objectifs, contenu, état d'avancement, documents) et permet aux habitants de donner leur avis en ligne.

Aujourd'hui, la population est invitée à réagir sur le nouveau projet de SCOT.

Sont mis à votre disposition dans les lieux évoqués ci-dessus et sur Internet :

- un diagnostic qui avait été établi en 2007
- la nouvelle version du PADD, dont les évolutions rédactionnelles apparaissent en rouge
- la nouvelle version du DOG, dont les évolutions rédactionnelles apparaissent également en rouge

Vous êtes invités à consigner vos remarques et suggestions soit dans les registres prévus à cet effet, soit par Internet ou en écrivant au Grand Clermont.